



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes enceintes

Question écrite n° 85962

Texte de la question

M. Éric Jalton souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème lié au syndrome d'alcoolisation foetal. Chaque année, environ 700 000 enfants naissent en France. Malheureusement, 7 000 d'entre eux viennent au monde avec de graves handicaps parce que leur mère a consommé de l'alcool pendant sa grossesse. L'ensemble des conséquences de cette alcoolisation, qu'elles soient physiques (malformations, retard de croissance) ou neurologiques (troubles du comportement), est médicalement appelé SAF pour « syndrome d'alcoolisation foetal ». Contrairement à ce que pensent certaines et certains, il n'y a pas de seuil de sécurité en matière de consommation d'alcool pour les femmes enceintes. Même une consommation très réduite peut avoir des effets très nocifs pour le développement de l'enfant à naître. Les dommages dus au SAF étant irréversibles, l'abstinence semble être la meilleure solution pour y échapper. C'est la raison pour laquelle il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mieux informer les futures mères, en particulier lorsqu'elles sont jeunes, à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85962

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1488